Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 24 (1987)

Heft: 887

Rubrik: Échos des médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Après la révision du droit du mariage, c'est le droit du divorce qui est traité par *Femmes suisses* de ce mois, avec une présentation de la réflexion juridique actuellement en cours et des interviews de personnes concernées. Un bilan très fouillé à ne pas manquer.

Femmes suisses, case postale 323, 1227 Carouge

La Gazette des Pâturages, de notre ami Gil Stauffer,a publié sa 75^e édition. La devise ne varie pas: «Indépendance toujours — neutralité jamais».

ECHOS DES MEDIAS

L'impression en commun à Bâle, dès début 88, de la Basler AZ et de la Berner Tagwacht permettra au premier journal de reparaître le samedi, ce qui avait été abandonné il y a quinze ans. L'impression commencera à 23 heures (jusqu'ici, 6 heures du matin pour Basler AZ et 19 heures pour Berner Tagwacht) ce qui offre des avantages aux deux quotidiens.

Deux disparitions de journaux marginaux sont annoncées pour la fin de l'année: Zeitdienst, de Zurich, un des plus anciens (40 ans) alors que Bockshorn (7 ans) est un des derniers journaux non conformistes de Suisse centrale (diffusion essentielle: Obwald et Nidwald).

Pour ses 8 ans d'existence (4 ans avec un émetteur en Italie et 4 ans selon l'Ordonnance sur les radios locales), Radio 24 a parcouru les rues de Zurich en distribuant des cadeaux aux auditeurs qui répondaient rapidement à ses appels sur les ondes.

Les finances de *Libération* (Paris-Lyon) ne sont pas brillantes. Un plan de rigueur devrait être appliqué. PRISE EN CHARGE DU TROISIEME AGE

Favoriser le maintien à domicile

(pi) Le canton de Vaud met actuellement en place un nouveau système d'action médico-sociale, notamment pour les personnes âgées. Ce sont les résultats positifs d'une expérience-pilote qui ont amené le Grand conseil à décider de cette réorientation. Nous vous décrivons, dans un premier temps, cette expérience et reviendrons prochainement sur les nouvelles structures qu'elle a inspirées.

Comme partout en Suisse, l'effectif des personnes âgées de plus de 65 ans a augmenté très rapidement dans le canton de Vaud, passant de 16'000 personnes au début du siècle à 80'000 aujourd'hui. La progression continuera jusqu'en l'an 2000 (100'000 personnes). Ainsi, la population âgée se sera multipliée par six en un siècle, période durant laquelle la population vaudoise n'aura «que» doublé. Parallèlement, le type de prise en charge a beaucoup évolué, passant de l'intégration dans la famille à des placements en institutions, de plus en plus fréquents. Dans le but d'évaluer d'autres possibilités de prise en charge, les départements de la prévoyance sociale et de l'intérieur, en collaboration avec la Fédération vaudoise des caisses maladies (FVCM), ont mis sur pied une expérience de renforcement de l'action médico-sociale à domicile dans deux zones pilotes (EXPI — commune de Nyon et district de Payerne), l'une fortement urbanisée, l'autre à caractère rural.

Un choix réversible

A la base, l'expérience repose sur trois idées:

1. A cause de l'accroissement de la population âgée, les besoins en soins et en soutien ne cesseront d'augmenter et se traduiront par le maintien d'une forte pression de la demande de placement en institution, malgré les constructions prévues;

2. Des alternatives au placement existent;

3. Ces formes alternatives de prise en charges méritent d'être développées à cause des avantages qu'elles présentent: véritable choix pour le patient et réversibilité de celui-ci, maintien des patients dans leur milieu de vie. Financièrement, recherche à terme d'une solution moins coûteuse.

Valoriser les structures existantes

Les régions connaissent déjà tout un réseau d'infirmières de la santé publique, d'aides familiales, de repas et de soins à domiciles divers. Ces prestations ont été renforcées et d'autres leur ont été adjointes. Parmi celleslà, l'ergothérapie, la pédicure, ou la physiothérapie à domicile, qui permettent souvent d'éviter un placement, rendu nécessaire lorsque de nombreux trajets sont imposés au vieillard D'autres objectifs se sont soldés par des échecs: le développement des possibilités temporaires d'hospitalisation de jour ou de nuit et la suppression des barrières architecturales (marches d'escalier top hautes, accès aux transports publics, baignoires difficiles à enjamber, etc). Les structures à mettre en place ou les frais à engager n'ont pas pu être consentis à cause du caractère provisoire de l'opération.

L'évaluation de l'expérience est globalement positive. Sa réussite repose en partie sur une plus grande participation de la famille, des voisins ou des communes. Le fait de maintenir une personne à domicile les oblige à continuer leur soutien, qui aurait été diminué — voire supprimé — avec un placement.

Le premier point positif est humain. Cela correspond en effet à un vœu général que de retarder le plus possible — ou d'éviter — un placement en institution. Le domicile personnel et le maintien d'une vie sociale sont

et le maintien d'une vie sociale sont des éléments importants d'une fin de